

# Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

**CHER (18)**

## Les chiffres clés du département

Nombre de captages : **91**

Nombre de PPC avec DUP : **58**

Nombre d'AAC prioritaires : **7**

Nombre d'AAC avec programme d'actions : **4**

Répart. eaux souterraines-superficielles : **84%-16%**

**Repères nationaux :** Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

## → LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

Avec seulement 70% de débits protégés sur le département du Cher le nombre de procédures à finaliser reste conséquent. Le retard accumulé pour la protection des captages devrait se résorber grâce aux nombreuses procédures en cours et à une plus forte dynamique d'incitation des collectivités qui n'ont pas démarré la procédure ou qui doivent la reprendre intégralement du fait de l'ancienneté du rapport hydrogéologique.

**Repères bassin Loire-Bretagne :** Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

<p>Nombre de captages : <b>91</b></p> <p>Niveau de protection</p>	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP : <b>58</b>	Arrêtés postérieurs à 2000 : <b>48</b>
		Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : <b>10</b>
		Arrêtés antérieurs à 1980 :
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : <b>23</b>	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : <b>6</b>
		Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : <b>12</b>
	Avis hydrogéologiques antérieurs à 2008 : <b>5</b>	
	Procédures de protection de captages non initiées : <b>10</b>	
Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : <b>12</b>		

Sources : ARS - Données 2017

## → LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 7 AAC dont 6 ont été identifiées en 2009 suite à la loi Grenelle 1. La dernière a complété la liste en 2015 suite à la Conférence environnementale de septembre 2013. Le dispositif ZSCE n'est utilisé que pour une seule d'entre elles.

Aujourd'hui, 4 AAC ont des actions mises en œuvre afin d'améliorer la qualité des eaux. Les démarches sur les 3 autres ne font, en revanche, que débuter.

**Repères bassin Loire-Bretagne :** 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

**Repères nationaux :** Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

<p>Nombre d'aires d'alimentation de captages : <b>7</b></p> <p>Niveau de protection</p>	Programme d'actions défini : <b>4</b>	Programme d'actions mis en œuvre : <b>4</b>
		Programme d'actions suspendu : <b>0</b>
	Démarche(s) en cours : <b>1</b>	devant aboutir en 2018 : <b>0</b>
		au stade de l'étude : <b>0</b>
	peu avancée(s) : <b>1</b>	
	Démarche(s) non démarrée(s) : <b>2</b>	

Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017

## → LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Le département du Cher a abandonné 15 captages ces 10 dernières années dont le tiers pour des problèmes de pollutions diffuses. La mise en application du schéma départemental d'eau potable devrait générer l'abandon de 6 nouveaux captages à moyen ou long terme.

Nombre de captages abandonnés : <b>15</b>	Cause : qualité : <b>5</b>	Pollution diffuse : <b>4</b>
		Arsenic : <b>0</b>
		Autres : <b>1</b>
	Cause : débit : <b>1</b>	
	Cause : administratif : <b>8</b>	
Cause : technique : <b>1</b>		

Sources : ARS - Données 2017